



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA LOZERE

**PREFECTURE**  
DIRECTION DES LIBERTES  
PUBLIQUES ET DES  
COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau des élections, des polices  
administratives et de la réglementation

**ARRETE n° 2015293-0013 du 20 octobre 2015**  
établissant les listes de candidats à l'élection municipale et communautaire partielle intégrale  
de la commune de MARVEJOLS - 1<sup>er</sup> tour -

Le préfet,  
chevalier de la Légion d'honneur  
chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code électoral.

**VU** le code général des collectivités territoriales.

**VU** l'arrêté n° 2015272-0004 du 29 septembre 2015 portant convocation des électeurs de la commune de MARVEJOLS, modifié par l'arrêté n° 2015281-0002 du 8 octobre 2015.

**VU** les candidatures déposées à la préfecture les 15 et 16 octobre 2015 et définitivement enregistrées.

**VU** le tirage au sort effectué le 19 octobre 2015 pour établir l'ordre des listes de candidats pour l'affichage.

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture.

### **A R R E T E :**

**Article 1** – Les listes de candidats au 1<sup>er</sup> tour de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune de MARVEJOLS sont arrêtées comme suit :

N° 1	Liste « Marvejols citoyenne »
N° 2	Liste « Une véritable union pour Marvejols »

**Article 2** - La secrétaire générale et le premier adjoint de la commune de MARVEJOLS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune aux lieux habituels.

Pour le préfet et par délégation  
La secrétaire générale

**SIGNÉ**

Marie-Paule DEMIGUEL